

**VERS UNE NOUVELLE SYNERGIE D'ACTION :
SOMMET DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES
ET ACADIENNES**

**Mémoire présenté à
la Fédération des communautés francophones et acadiennes**

par

**Rodrigue Landry
Éric Forgues
Christophe Traisnel**

**Institut canadien de recherche
sur les minorités linguistiques**



**Canadian Institute for Research
on Linguistic Minorities**

Moncton (Nouveau-Brunswick)

Février 2007

**Vers une nouvelle synergie d'action :
Sommet des communautés francophones et acadiennes**

Le mémoire que présente l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques (ICRML) regroupe des réflexions sur les enjeux retenus par la Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA) du Canada dans son document du 6 juillet 2006 intitulé *Vers une vision commune du développement des communautés en situation minoritaire*. Ce texte dresse le bilan de certaines réalisations des communautés francophones et acadiennes depuis 1988 (année de la révision de la *Loi sur les langues officielles*) et précise plusieurs défis réunis sous cinq thèmes généraux : la démographie, l'identité et la diversité, la gouvernance, le renouvellement du fédéralisme, la francophonie internationale et la vitalité ethno-linguistique. Il a pour objet de susciter la réflexion et de constituer le cadre de référence d'une consultation nationale en vue du Sommet des communautés francophones et acadiennes de juin 2007.

Notre mémoire comprend deux sections. La première, englobante, propose un cadre conceptuel qui permet de situer plusieurs des enjeux de la francophonie dans un projet intégré. La deuxième, analytique, examine chacune des cinq catégories d'enjeux établies dans le document de la FCFA, parfois à l'aide de ce cadre conceptuel. Il nous arrivera de renvoyer, notamment, à des travaux de l'ICRML, soit pour étayer nos affirmations, soit pour souligner d'autres sources d'information pertinentes.

Notre cadre conceptuel : le concept d'autonomie culturelle

Plusieurs groupes linguistiques dans le monde luttent pour sauvegarder leur langue et leur culture. Des chercheurs pensent qu'au moins la moitié des quelque 6 000 langues parlées sur la planète pourraient ne plus avoir de locuteurs à la fin du 21^e siècle¹. Maintes communautés linguistiques ayant conservé l'usage de langues moins menacées, comme le français, pourraient aussi s'intégrer à d'autres langues dominantes et cesser d'exister comme « entités distinctes et actives » (pour reprendre la définition de la vitalité ethnolinguistique que proposaient Giles, Bourhis et Taylor en 1977)². Les communautés francophones et acadiennes du Canada sont le produit de deux sources coloniales françaises, l'une acadienne, l'autre québécoise, et d'une immigration qui s'est perpétuée et diversifiée depuis le 17^e siècle. Aujourd'hui, elles bénéficient de protections juridiques et de programmes d'appui fédéraux (ainsi que provinciaux et territoriaux à des degrés très divers), mais, à bien des égards, leur vitalité n'en est pas moins menacée, comme l'atteste le bref bilan que présente la FCFA.

Joshua Fishman³ divise les minorités linguistiques en deux grandes catégories. Il y a celles qui nourrissent des projets nationalistes et qui revendiquent une autonomie politique dans le cadre d'une contestation⁴ de l'État. D'autres cherchent plutôt à collaborer avec l'État, en cherchant à acquérir une autonomie culturelle. C'est dans cette deuxième catégorie que se rangent les communautés francophones et acadiennes. Toutefois, le concept d'autonomie culturelle décrit-il bien leur projet collectif ? Dans le contexte canadien, les communautés francophones jouissent d'un statut différent des communautés ethnoculturelles et peuvent aspirer, plus que la plupart

¹ Krauss (1992); Crystal (2000).

² Giles, Bourhis et Taylor (1977).

³ Fishman (1991, 2001).

⁴ Traisnel, (2005).

d'entre elles, à une plus grande autonomie. Comme le souligne Joseph Yvon Thériault, les communautés francophones et acadiennes s'insèrent entre les nations et les ethnies⁵ : moins que nation (sauf peut-être les communautés acadiennes), elles bénéficient néanmoins d'un statut de communauté de langue officielle (avec les anglophones du Québec) qui leur confère la possibilité de « faire société » en français⁶, notamment à travers le renouvellement de leurs liens avec le Québec. Les autres groupes ethnoculturels du Canada ont certains droits reconnus par la *Loi sur le multiculturalisme*, mais leurs langues ne sont pas protégées par la Constitution ou la *Charte canadienne des droits et libertés*. Par conséquent, si chacune des communautés francophones et acadiennes peut tendre à accroître son autonomie culturelle ou communautaire (terme peut-être plus adéquat), il est permis d'envisager leur projet global comme un projet d'autonomie sociétale. Nous continuerons d'employer ici le terme d'autonomie culturelle, mais en considérant qu'il pourrait être remplacé par un équivalent qui désignerait de façon plus évocatrice le projet collectif des communautés francophones et acadiennes. Ce projet, il faut l'espérer, sera rigoureusement défini à l'occasion du Sommet de juin cette année et nous espérons qu'il donnera lieu à un plan d'action intégré dont nous présentons quelques éléments dans les pages suivantes.

Notre définition de l'autonomie culturelle comporte trois composantes qui interagissent avec l'identité collective du groupe tout en contribuant à la construire et à la façonner (voir figure 1)⁷. C'est une prise en charge par le groupe linguistique d'une *complétude institutionnelle* qui contribue à son identité collective dans un contexte de *proximité socialisante* et de *légitimité idéologique*.

⁵ Thériault (1994).

⁶ Thériault (à paraître).

⁷ Pour une définition et une discussion plus élaborée, voir Landry (à paraître a).

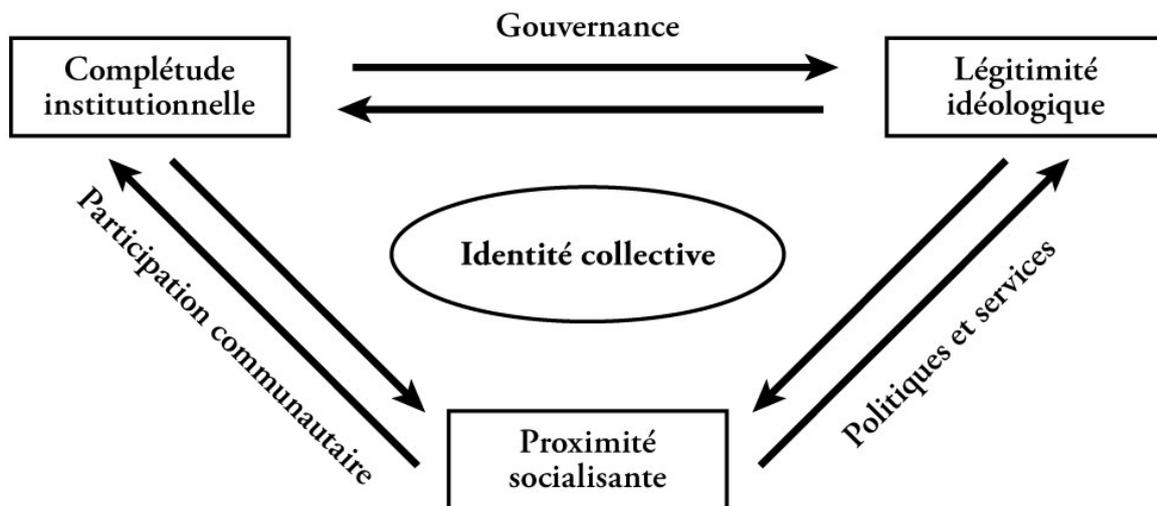


Figure 1. Composantes de l'autonomie culturelle et identité collective

a) Complétude institutionnelle

La prise en charge d'institutions qui contribuent à renforcer l'identité collective du groupe doit être assimilée au concept de « complétude institutionnelle » introduit par Raymond Breton⁸. Tout groupe linguistique ou ethnoculturel qui entend demeurer une entité sociale active et distincte doit être dotée d'institutions propres à la démarquer et permettant au groupe d'organiser sa vie collective. Toute institution sociale est ainsi délimitée par des « frontières d'identité »⁹ plus ou moins poreuses et donc adaptables aux changements qui touchent l'environnement dans lequel évoluent ces groupes particuliers. L'autogestion institutionnelle constitue un principe qui favorise la prise en charge et l'autodétermination du groupe. Si dans un tel contexte des structures bilingues peuvent survivre, elles sont cependant à l'image des jumeaux siamois : elles vivent de compromis nécessaires.

⁸ Breton (1964).

⁹ Capra (2002).

b) Proximité socialisante

La proximité socialisante réunit deux concepts. La notion de proximité a des connotations de rapprochement, de vie commune, de concertation territoriale. Devenir francophone n'est ainsi pas un fait acquis, mais le produit d'un processus de socialisation dans la langue et la culture. Comme le disait le regretté Roger Bernard, « on ne naît pas francophone, on le devient ». La composante « proximité socialisante » s'apparente à ce que Fishman¹⁰ appelle le noyau « foyer – famille – voisinage – communauté », qui assure la transmission intergénérationnelle de la langue. C'est cette proximité socialisante qui nous permet d'avoir une famille, une parenté, des amis, des voisins qui parlent la langue du groupe. C'est la socialisation ethnolangagière de base, voire la socialisation primaire qui assure la construction identitaire et les sentiments d'appartenance. Cette socialisation essentielle peut, certes, être appuyée par la socialisation dans les institutions publiques, mais cette dernière ne peut la remplacer ni se substituer à elle. La figure 1 illustre le rôle que joue la proximité socialisante dans une participation communautaire plus active aux institutions du groupe et explique les différents aspects de la socialisation ethnolangagière qui influent sur les compétences langagières, la construction identitaire et les comportements engagés.

c) Légitimité idéologique

Ce construit prend appui sur deux concepts, celui de la légitimité¹¹ perçue de la langue et celui de l'orientation idéologique de l'État¹² par rapport à la minorité linguistique. Les pays adoptent des orientations idéologiques diverses par rapport à leurs groupes minoritaires, celles-ci allant du pluralisme (appui des groupes à partir des fonds publics) jusqu'à l'ethnicisme (rejet des

¹⁰ Fishman (1991 et 2001).

¹¹ Bourdieu (1982); Skutnabb-Kangas (2000).

¹² Bourhis (2001).

minorités) en passant par le civisme (tolérance, mais sans appui public) et l'assimilationnisme (politiques actives visant l'assimilation du groupe). Le Canada est un des pays les plus pluralistes au monde, étant le premier à se doter d'une politique du multiculturalisme et appuyant activement ses communautés de langue officielle. Néanmoins, puisque la langue française n'est pas toujours valorisée sur le « marché des langues » par les provinces et les territoires, les membres de la communauté n'ont pas toujours le sentiment que leur langue jouit d'un statut enviable. Ce sentiment peut s'intérioriser et inciter les membres du groupe minoritaire à dénigrer leur langue. L'État peut faire valoir la légitimité d'une langue en la rendant visible (par l'affichage public, par exemple) et vivante dans ses programmes et ses services. Les citoyens du groupe majoritaire peuvent appuyer cette légitimité en valorisant la présence de cette langue dans la société et même en l'apprenant et en la parlant dans leur vie quotidienne¹³. En rendant la langue visible et vivante, l'État contribue à l'identité collective du groupe, lequel pouvant de ce fait apprécier sa place légitime au sein de la société.

En somme, les trois composantes dont il s'agit interagissent et se renforcent mutuellement. Les faiblesses et les lacunes comme les forces et les atouts dans l'une influent sur les autres, contribuant, selon le cas, à la formation d'un cercle vicieux ou d'un cercle vertueux. La plupart des enjeux de la francophonie canadienne qui seront analysés et débattus au Sommet sont reliés à l'une ou l'autre des composantes de l'autonomie culturelle. De plus, nous sommes d'avis que tout plan intégré qui découlera du Sommet sera productif dans la mesure où il définira clairement ce projet d'autonomie culturelle et englobera en tout et non en partie ces composantes.

¹³ O'Keefe (2001).

Enjeux

Le document de la FCFA expose les principaux enjeux des communautés francophones et acadiennes et propose sous forme de questions des pistes de réflexion.

La démographie

La FCFA mentionne plusieurs facteurs démographiques que l'on associe généralement à la vitalité décroissante de la population francophone. Mentionnons le faible taux de natalité dans les familles francophones, ce taux (environ 1,5 enfants par famille) étant inférieur à celui qui est nécessaire pour assurer au moins une stabilité démographique (2,1 enfants par famille). La population francophone est vieillissante, son nombre de personnes âgées de 65 ans et plus étant maintenant supérieur à celui des jeunes de 15 ans et moins. L'immigration contribue quelque peu à accroître la population francophone à l'extérieur du Québec, mais son effet global a été jusqu'à maintenant négligeable¹⁴. On note aussi un important exode des régions rurales qui se traduit par une forte migration urbaine¹⁵. Dans les villes, la concentration de la population francophone est plus faible que dans les milieux ruraux, phénomène qui conduit à des transferts linguistiques et à l'exogamie (mariages mixtes). Dans les familles exogames, seulement un enfant sur cinq environ apprend le français comme langue maternelle. De plus, étant donné que les enfants des ayants droit francophones qui peuvent fréquenter l'école française en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* constituent maintenant près des deux tiers de cette clientèle admissible, il en résulte que seulement un enfant d'ayants droit sur deux a le français comme langue maternelle¹⁶.

¹⁴ Marmen et Corbeil (2004).

¹⁵ Beaudin et Forgues (2006).

¹⁶ Landry (2003 et 2006).

Tous ces facteurs constituent des enjeux cruciaux parce qu'ils relèvent de la composante *proximité socialisante* de l'autonomie culturelle. Il est impératif que les communautés francophones et acadiennes réussissent à socialiser leurs enfants en français, et ce dès le plus jeune âge, et à optimaliser le recrutement scolaire. Les enfants représentent l'assise démographique de l'avenir et l'école est l'institution qui constitue la pierre angulaire de l'autonomie culturelle. Institution à la fois privée et publique, elle exerce comme agent de socialisation, une influence considérable sur la construction identitaire. À bien des égards, les institutions d'enseignement doivent être considérées, pour les communautés francophones, comme le socle même de l'appareil institutionnel communautaire francophone. De l'efficacité du secteur de l'enseignement dépend à plus ou moins court terme la vitalité des autres institutions communautaires.

Toutes les catégories professionnelles qui contribueront à la complétude institutionnelle francophone prennent racines à l'école de langue française. Il importe donc, comme l'a fortement recommandé le Comité sénatorial permanent sur les langues officielles¹⁷, de renforcer l'institution éducative en en faisant un continuum allant « de la petite enfance au postsecondaire ». En outre, le plan intégré qu'a proposé le partenariat soutenu par la Fédération nationale des conseils scolaires francophones visant la réalisation sans réserve de l'article 23¹⁸ devra être appuyé et financé. Il comporte des actions significatives visant un marketing sociocommunautaire de l'école de langue française auprès de ses clientèles cibles, celles-ci étant de plus en plus exogames et multiculturelles. L'exogamie est, hélas (et à tort), souvent pointée du doigt comme constituant la cause de l'assimilation linguistique. Elle est sans doute un facteur

¹⁷ Corbin et Buchanan (2005).

¹⁸ FNCSF (2005).

propice à l'instauration de conditions qui favorisent l'assimilation, mais n'en est pas la cause directe, celle-ci étant la dynamique langagière choisie par la famille. De fait, lorsque les parents francophones des couples exogames parlent en français à leurs enfants (même si les parents anglophones leur parlent en anglais) et que ceux-ci fréquentent l'école française, en moyenne, à la fin du cycle scolaire (12^e année), on ne peut les distinguer de ceux dont les pères et mères sont francophones, aussi bien sur le plan de la compétence en français que sur celui de l'identité francophone¹⁹. Ils peuvent donc potentiellement contribuer à l'avenir de la communauté francophone autant que les enfants dont les pères et mères sont francophones. De plus, ces enfants sont semblables aux anglophones quant à la compétence en anglais et ils conservent une forte identité anglophone. L'école française pour les enfants de couples exogames leur permet de maintenir leur double héritage linguistique. Par conséquent, les enfants d'ayants droit issus de familles exogames constituent un capital démographique précieux pour la communauté francophone²⁰. Il convient de convaincre les parents de faire un choix réellement éclairé quant à l'avenir de leur enfant, en l'inscrivant à l'école en français.

Pour optimiser le recrutement scolaire, il est nécessaire de s'attaquer le plus rapidement possible à la question des services à la petite enfance en français (garderies, services d'appui, centres de la petite enfance et de la famille). On n'insistera jamais assez sur ce point, car la petite enfance constitue à bien des égards l'assise démographique essentielle pour l'avenir des communautés francophones en situation minoritaire.

¹⁹ Landry et Allard (1997).

²⁰ Landry (2003 et 2006).

Enfin, les écoles devront se donner des structures d'accueil à la fois ouvertes à la diversité et affirmatives de leurs missions. Pour maximiser l'influence de l'école, le facteur décisif est sans conteste celui de la pédagogie. C'est elle qui met en œuvre le projet éducatif d'une école et qui guide les élèves dans leurs propres démarches d'apprentissage et de construction identitaire²¹. Nul facteur scolaire n'exerce une plus grande influence sur le produit de l'école que la qualité de ses interventions.

L'identité et la diversité

La FCFA le rappelle, il faut distinguer l'identité collective et l'identité personnelle des membres de la communauté. L'identité collective des communautés francophones et acadiennes se manifeste dans sa complétude institutionnelle. C'est lorsque la communauté elle-même prend visage dans de nombreuses institutions qu'elle devient une entité distincte et active.

Mais l'identité collective se manifeste aussi dans le dynamisme de ses réseaux informels et dans ses espaces sociaux, créateurs et instigateurs de la solidarité de groupe et des sentiments d'appartenance, par exemple dans les centres scolaires communautaires des milieux urbains²². La proximité socialisante nourrit ce dynamisme des réseaux communautaires. Par exemple, une forte identité collective dans les communautés francophones urbaines sera favorisée par une plus grande concentration territoriale et par un regroupement des familles francophones autour des institutions de la communauté²³. Enfin, l'identité collective est aussi renforcée par les politiques de reconnaissance étatique lorsque la communauté prend conscience que sa présence est valorisée dans les institutions publiques.

²¹ Landry et Rousselle (2003).

²² Allain et Basque (2001, 2003 et 2005).

²³ Gilbert et Langlois (2006).

Nous l'avons souligné précédemment et il convient de le répéter, les frontières d'identité des institutions francophones doivent accueillir la diversité. L'immigration et l'exogamie peuvent apporter aux institutions communautaires francophones des valeurs exemplaires, des richesses inestimables et aussi des défis insoupçonnés. Les institutions sont capables d'apprentissage et d'adaptation ; elles auront à apprendre à s'ouvrir à l'autre tout en poursuivant leur affirmation identitaire spécifique..

Une question identitaire centrale transcende les frontières communautaires pour s'étendre sur les plans national et international. Les communautés francophones et acadiennes pourront-elles se délocaliser identitairement pour accueillir une identité francophone pancanadienne et internationale ? Avec le Québec, les communautés francophones et acadiennes peuvent-elles « faire société » en français dans un Canada bilingue et multiculturel ? La dualité linguistique inscrite dans la Constitution canadienne relève-t-elle simplement de droits individuels ou peut-elle s'étendre à une dualité sociétale ? Le Québec et les communautés francophones et acadiennes accepteront-ils de « faire société » en français ?

S'agissant de l'identité des personnes, l'identité francophone relève surtout du processus de socialisation vécu dans la sphère privée²⁴. Le renforcement de la proximité socialisante est vital. Ceux qui n'auront pas vécu la francophonie dans leur vie privée ne revendiqueront pas de services en français dans la sphère publique. Comme le montre le modèle de l'autonomie culturelle (voir figure 1), la participation communautaire à la complétude institutionnelle est renforcée par la proximité socialisante, voire dépendante de celle-ci.

²⁴ Deveau, Landry et Allard (2005); Landry, Deveau et Allard (2006a).

Rappelons ici le rôle de l'école et principalement de sa pédagogie dans le processus de construction identitaire. L'école n'a pas seulement pour but de « transmettre » la langue et la culture (« socialisation de l'extérieur »), mais aussi d'amener les élèves à intérioriser leur choix identitaire, c'est-à-dire de faire de l'identité personnelle un choix conscient et autodéterminé (« socialisation de l'intérieur »)²⁵. Elle est aussi le lieu par excellence de la conscientisation ethnolangagière²⁶, lieu de réflexion où les jeunes apprennent à connaître leur histoire et à analyser les facteurs sociaux et personnels reliés à l'évolution et à la vitalité de leur groupe.

Gouvernance

La FCFA souligne le fait que la gouvernance comporte deux aspects distincts : elle est communautaire (la communauté procède à son autogestion) et elle représente les intérêts communautaires auprès des instances décisionnelles. On pourrait même dire qu'elle renvoie au degré auquel les communautés francophones et acadiennes peuvent prendre en charge leur propre destinée.

a) Gouvernance communautaire

Le mot gouvernance a, certes, plusieurs définitions, mais généralement il s'entend d'un processus démocratique qui assure la gestion d'un projet collectif, d'un projet de société, peut-on oser dire. C'est, par ailleurs, une structure de représentation qui doit être légitime. C'est, en outre, un mécanisme de prise en charge. Idéalement, même si la gouvernance relève d'une certaine élite, il y a une participation communautaire à la prise en charge et la communauté se

²⁵ Landry et Rousselle (2003).

²⁶ Allard, Landry et Deveau (2005).

sent représentée dans la structure de représentation. Le débat n'est pas rare sur la question du degré auquel les composantes de la société civile doivent être représentées dans la structure de gouvernance (par exemple, les représentants de la population par rapport aux représentants du monde associatif). Mais quel projet collectif anime le processus de gouvernance ? Peut-on imaginer une structure de gouvernance et concevoir ses mécanismes sans avoir à l'esprit un projet collectif ou un projet de société ? À tout le moins, ces deux aspects de la gouvernance, sa structure et sa finalité, devraient évoluer concomitamment. Idéalement, la structure et les mécanismes prennent forme comme processus qui appuie la réalisation du projet collectif.

b) Participation au processus décisionnel

Le projet collectif que se donnent les communautés francophones et acadiennes dans leur partenariat national peut-il s'étendre à un partenariat plus large, regroupant plusieurs partenaires incontournables, afin que toutes les facettes de la francophonie soient prises en compte ? Face à la vitalité décroissante de la francophonie canadienne se dresse le besoin d'un plan global d'aménagement linguistique, d'un vaste plan de revitalisation ethnolangagière²⁷. Un plan intégré et global se doit d'inclure tous les éléments de gouvernance, aucune instance n'ayant d'emprise sur toutes les facettes importantes de la francophonie. Le modèle d'autonomie culturelle présenté permet de comprendre que ses composantes relèvent de différentes instances. Par exemple, il faut reconnaître qu'on ne peut pas légiférer sur la proximité socialisante. Les défis de cette composante relèvent surtout des communautés elles-mêmes, des familles, des écoles, des dirigeants communautaires, et également d'une politique efficace de « marketing linguistique ». En la matière, la complétude institutionnelle relève du leadership communautaire, mais les appuis gouvernementaux s'avèrent évidemment irremplaçables. De plus, il faut reconnaître que

²⁷ Landry, Deveau et Allard (2006b); Landry (à paraître b).

de nombreux éléments du vécu communautaire francophone relèvent des responsabilités provinciales et territoriales²⁸. Un plan global et intégré ne peut exclure leur participation. Enfin, la légitimité idéologique comme composante de l'autonomie culturelle ne relève-t-elle pas du pays entier, ce qui implique un leadership fédéral engagé et proactif ?

Il devient de plus en plus évident qu'un plan d'aménagement linguistique global et intégré doit aller au-delà d'un *Plan d'action pour les langues officielles* qui n'intégrerait que des responsabilités fédérales. Un partenariat global efficace regrouperait, à notre avis, un minimum de quatre groupes de partenaires : a) les communautés francophones et acadiennes (ayant une vision claire et intégrée de leur projet collectif), b) le gouvernement fédéral (ayant une vision claire de ses responsabilités et de ses obligations constitutionnelles), c) la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne (ayant une vision claire de son rôle d'appui à la dualité linguistique) et d) le Québec (ayant une vision claire de son rôle de chef de file de la francophonie canadienne). Le concept de l'« égalité réelle » des communautés de langue officielle développé par la Cour suprême du Canada pourrait fort bien alimenter la vision commune que partageraient les quatre partenaires.

Pour que la vision soit commune, synergique et intégrée, le plan global d'aménagement linguistique doit aussi respecter l'asymétrie des situations des différentes communautés. Le slogan « vision globale, actions locales » résume à souhait le besoin de partager une vision commune tout en encourageant et en facilitant la prise en charge et la créativité locales afin que les actions s'appliquent de façon optimale aux besoins les plus pertinents des diverses francophonies canadiennes.

²⁸ Bourgeois, Denis, Dennie et Johnson (2006).

Le leadership organisationnel des communautés francophones et acadiennes et son financement par le gouvernement fédéral constituent des éléments décisifs de la gouvernance. Peu d'analyses ont examiné cette structure de financement. Des questions légitimes se posent. Les nombreux organismes financés par le gouvernement fédéral représentent-ils les véritables intérêts des communautés ? Constituent-ils un réseau fermé ? Y a-t-il subordination de la société civile à la logique de gestion gouvernementale ? Y a-t-il collusion systémique en raison de la logique de financement entre les dirigeants communautaires et les acteurs gouvernementaux ? Y a-t-il risque de néocorporatisme, c'est-à-dire d'un glissement vers une gouvernance sectorielle, soumise à l'État, et au service exclusif des intérêts des groupes représentés ? Qu'entend-on vraiment par structure de gouvernance horizontale ? À quel degré est-elle encore teintée de verticalité²⁹ ? Les communautés ont-elles les capacités de gouvernance nécessaires pour servir l'intérêt général de la communauté dans le respect des exigences de légitimité afférentes ? Autrement dit, le financement des organismes communautaires constitue-t-il un enjeu en soi ?

Le renouvellement du fédéralisme

La FCFA met en évidence deux thèmes que comporte l'enjeu associé au renouvellement du fédéralisme : l'asymétrie et la réintégration du Québec au sein de la Constitution canadienne. Reconnaissons que discuter du renouvellement du fédéralisme au Sommet peut être problématique si l'on veut établir des consensus. De plus, certains propos pourraient avoir des effets pervers en ce qui a trait aux liens entre les communautés francophones et acadiennes et les deux « majorités » linguistiques. Il importe toutefois de se demander si certains des objectifs

²⁹ Cardinal (2006); Cardinal et Juillet (2005).

visés par le Sommet à l'égard de cet enjeu ne pourraient pas être atteints indépendamment du renouvellement du fédéralisme.

L'asymétrie des langues officielles au Canada est déjà partiellement reconnue dans le *Plan d'action sur les langues officielles* (évidemment, l'optique ici est différente de celle que vise le Québec). Il est facile de constater, par exemple, que les objectifs du *Plan* qui s'appliquent à la communauté anglophone du Québec diffèrent sensiblement de ceux qui sont énoncés à l'égard des communautés francophones et acadiennes. Il importe donc d'assurer cette asymétrie d'intervention en cherchant à optimaliser la vitalité de chacune des communautés de langue officielle en situation minoritaire en tenant compte de leurs besoins et de leurs ressources.

Même si le Sommet ne porte pas sur la question de la réintégration du Québec dans la Constitution canadienne, il importe toutefois de discuter du lien avec le Québec dans la francophonie canadienne. Il est bien connu que les Québécois méconnaissent les communautés francophones et acadiennes. Mais l'inverse n'est-il pas également vrai ?

Comment les francophonies canadiennes peuvent-elles mieux se connaître et se reconnaître ? La nouvelle politique québécoise à l'égard de la francophonie canadienne pourrait-elle graduellement permettre à ces deux « solitudes » de la francophonie de resserrer leurs liens ? Enjeu important, les Québécois accepteront-ils un changement identitaire qui les amènerait à délocaliser leur identité territoriale québécoise pour se concevoir comme composante d'une francophonie canadienne plus globale ? Parallèlement, les communautés francophones en situation minoritaire sont-elles prêtes à construire et à consolider une francophonie canadienne qui intègre le Québec ? Ces questions se posent dans un contexte où les francophonies doivent

composer avec un État fédéral qui découpe les communautés selon leur statut de majoritaire ou de minoritaire. Comment le gouvernement fédéral peut-il contribuer à construire et consolider la francophonie canadienne ? L'enjeu central n'est-il pas celui de sauvegarder les identités territoriales tout en favorisant des sentiments d'appartenance à une francophonie plus globale et d'inciter tous les éléments de la francophonie à vouloir « faire société » ?

La francophonie internationale

La question de l'insertion des communautés francophones dans la francophonie se pose en tenant compte des relations entre les francophonies minoritaires et les francophonies québécoise et internationale. Entre les francophonies minoritaires et la francophonie québécoise, cette insertion s'envisage sur un plan politique et sur celui des échanges sociaux et culturels. Sur le plan politique, quel effet la reconnaissance par le gouvernement fédéral de la nation québécoise a-t-elle sur les relations entre les francophonies canadiennes? La question de la reconnaissance du caractère distinct du Québec semble désormais caduque. Les communautés francophones en situation minoritaire sont-elles prêtes à reconnaître la nation québécoise ? Comment penser l'aménagement de cette reconnaissance de la nation québécoise par le gouvernement fédéral avec la réalité des francophonies canadiennes dans le cadre d'un projet global qui amènerait toute la francophonie canadienne à faire société en français ?

En ce qui concerne les relations avec le Québec, s'agit-il simplement de la réintégration du Québec dans la francophonie canadienne ou, également, d'un rapprochement entre les organismes francophones et acadiens et ceux du Québec ?

Quant à la francophonie internationale, quels sont les défis et les enjeux en matière de développement des échanges, de jumelages et de coopération entre les municipalités, les universités, les écoles, les centres culturels ? Peut-on développer davantage les forums institutionnels francophones dans certains secteurs ou autour d'intérêts communs ? Les francophonies canadiennes sont-elles suffisamment insérées dans les réseaux et les forums de la francophonie internationale? A cet égard, la francophonie internationale peut être un utile recours pour les institutions communautaires, notamment dans leurs efforts de communication

sur le français, qui n'est pas (faut-il ici le rappeler?) une langue locale, mais bien une langue présente sur les cinq continents : une réalité que bien souvent les francophones en situation minoritaire ignorent, ou oublient.

L'engagement international des communautés francophones constitue un élément clé de leur positionnement. Comment peuvent-elles s'inscrire réellement dans la francophonie mondiale ? Utilisent-elles au maximum les instruments mis à leur disposition : amicales, jumelages, coopération, réseaux universitaires ? Comment les communautés francophones conçoivent-elles la dimension réellement internationale de leur langue, elles qui ont bien souvent du français l'image d'une langue vulnérable et minoritaire, à la merci de l'anglais qu'ils ont l'habitude de voir comme une langue dominante.

La « localisation » de la francophonie canadienne peut s'accompagner d'un processus de délocalisation de la langue française, c'est-à-dire d'une prise de conscience locale du caractère international de la langue française. La francophonie canadienne peut-elle s'organiser localement pour diffuser une nouvelle image de la langue française en procédant à un « marketing linguistique » au sein des communautés ?

La vitalité ethnolinguistique

La FCFA traite de la vitalité ethnolinguistique comme étant à la fois un concept englobant et un produit. Mais c'est aussi un processus³⁰. À notre avis, la vitalité ne constitue pas un enjeu sectoriel de la francophonie, mais un enjeu global touchant tous les secteurs. Le concept de

³⁰ Johnson et Doucet (2006).

vitalité ethnolinguistique est utile s'il permet de préciser les conditions gagnantes de la francophonie et de préciser quels secteurs d'intervention contribueront le plus à l'épanouissement des communautés. Par exemple, le document de la FCFA le dit, il devrait pouvoir permettre d'indiquer les maillons faibles auxquels il est urgent de porter une attention particulière.

Le concept de vitalité ethnolinguistique (voir ci-dessous) comporte des liens étroits avec celui d'autonomie culturelle. Dans notre esprit, promouvoir l'autonomie culturelle, c'est promouvoir la vitalité ethnolinguistique. Giles, Bourhis et Taylor³¹ ont défini la vitalité ethnolinguistique « objective » comme étant constituée des variables structurales de la société qui avaient pour effet d'amener le groupe linguistique à représenter une entité distincte et active dans un contexte intergroupe. Ils ont rangé ces variables structurelles dans trois catégories : les variables associées aux conditions démographiques, les variables constituant le support institutionnel dans la langue du groupe et les variables reliées au statut de la langue du groupe dans la société. Ces variables deviennent déterminantes si elles influent sur le vécu langagier et culturel des membres de la communauté et si, par ce vécu, les membres acquièrent les caractéristiques qui les définissent comme francophones (par exemple, les compétences, les attitudes et les croyances, l'identité et les comportements langagiers)³². Très peu de recherches ont porté sur la détermination des variables définissant la vitalité qui produisent les effets les plus radicaux sur le vécu langagier et culturel des membres d'une minorité linguistique. Néanmoins, des recherches ont examiné les effets de la vitalité ethnolinguistique « subjective », c'est-à-dire les effets des perceptions que peuvent avoir les membres d'une communauté à propos de la vitalité ou du

³¹ Giles, Bourhis et Taylor (1977).

³² Landry, Allard et Deveau (2006, à paraître).

statut de leur langue³³. Elles montrent que c'est la présence de la langue dans la sphère publique (les institutions, les services gouvernementaux) qui est le plus fortement associée à la vitalité subjective³⁴. Les personnes qui estiment que leur langue est peu présente et peu importante dans la vie publique tendront moins à vouloir faire partie de leur groupe linguistique.

Un plan d'aménagement linguistique dont l'objet serait de revitaliser les communautés francophones devrait donc chercher à préciser les conditions ou les facteurs qui seraient les plus aptes à contribuer à la vitalité communautaire du français. Les trois catégories de facteurs proposées par Giles, Bourhis et Taylor s'apparentent d'ailleurs très bien aux trois composantes de l'autonomie culturelle (voir figure 1). La plupart des variables démographiques sont importantes, nous l'avons dit, lorsqu'elles influencent la proximité socialisante, la socialisation primaire qui assure la transmission de la langue comme langue maternelle à la prochaine génération et qui contribue à la construction identitaire personnelle. La catégorie du soutien institutionnel est, à toutes fins utiles, conforme au concept de complétude institutionnelle, laquelle est décisive au regard de l'identité collective du groupe. C'est largement par ses institutions que le groupe devient dans la société une « entité distincte et active ». Enfin, des liens conceptuels existent aussi entre les variables qui définissent le statut d'une langue et celles qui décrivent la composante relative à la légitimité idéologique.

Quels sont donc les maillons faibles de la vitalité des communautés francophones et acadiennes ? Il faut reconnaître qu'ils peuvent varier selon les communautés dans le temps et dans l'espace. Historiquement, beaucoup de communautés francophones bénéficiaient d'une importante

³³ Allard et Landry (1994).

³⁴ Landry, Deveau et Allard (2006a).

proximité socialisante. Elles étaient relativement isolées et concentrées territorialement. Toutefois, n'ayant pas eu accès à la complétude institutionnelle et à la légitimité idéologique (à savoir, l'appui des gouvernements et des citoyens), leur proximité socialisante s'est graduellement effritée. Par exemple, pour un grand nombre de communautés francophones et acadiennes, la socialisation ethnolangagière que permet la scolarisation s'opérait dans la langue du groupe dominant et si les personnes réussissaient à terminer leur scolarisation, peu d'institutions francophones pouvaient leur ouvrir leurs portes pour qu'elles puissent y faire carrière.

Aujourd'hui toutefois, si les tendances se maintiennent, le premier maillon faible de la vitalité ethnolinguistique dans plusieurs communautés francophones et acadiennes sera celui de la petite enfance. La petite enfance est au cœur de la proximité socialisante et forme la base de la continuité linguistique. Si les nombreux parents exogames qui ne parlent pas le français au foyer ne sont pas sensibilisés tant aux conditions gagnantes du bilinguisme pour leurs enfants qu'aux effets bénéfiques de l'école française sur le développement bilingue et le maintien des deux cultures, les pertes en recrutement scolaire risquent d'être irrécupérables. L'école deviendra alors par un effet d'entraînement le deuxième maillon faible. Les effets deviendront cumulatifs puisque, il convient de le répéter, l'école est non seulement un élément déterminant de la proximité socialisante, mais l'assise même de toute la complétude institutionnelle de la communauté francophone.

Si nous mettons en relief ces deux maillons cruciaux qui sont la petite enfance et l'école, ce n'est pas pour minimiser les effets des nombreux autres maillons du cercle vertueux ou vicieux

susceptible de s'immiscer dans le processus menant à la vitalité ethnolinguistique ou à l'autonomie culturelle. Considérons l'importance évidente des secteurs de l'économie et de la santé. La base démographique d'une communauté s'effrite lorsque les jeunes, faute de travail, quittent leur milieu pour aller vivre dans une communauté à forte minorité francophone. La présence d'un « espace économique » francophone joue aussi un rôle crucial sur la vitalité des communautés. Le domaine de la santé est relié à l'économie, mais il revêt une très grande importance symbolique dans une communauté, comme l'ont montré les débats entourant l'affaire Monfort, en Ontario, et la fermeture de l'hôpital de Caraquet, au Nouveau-Brunswick.

En somme, le plan global, synergique et intégré d'aménagement linguistique qui devrait découler du Sommet des communautés francophones et acadiennes doit viser à optimaliser toutes les conditions de la vitalité des communautés. C'est pourquoi la vitalité ethnolinguistique, loin de constituer un simple enjeu sectoriel, est au cœur de la vision commune que peuvent nourrir les communautés francophones et acadiennes. Vitalité n'est sans doute pas synonyme de densité, mais la volonté d'accroître la vitalité des communautés par la complétude institutionnelle sans assurer les conditions de la proximité socialisante risque de se révéler un projet illusoire.

Conclusion

Il est impérieux pour les communautés francophones de concevoir non seulement une vision commune, mais aussi un plan d'action intégré qui suit un fil conducteur. Le fil que nous proposons est celui de l'autonomie culturelle qui devrait se traduire par une forte vitalité, par des capacités de gouvernances parvenues à maturité et tournées vers l'intérêt général des populations, par la consolidation des relations de collaboration entre les francophonies

canadiennes et internationales, par une identité qui puise à ses racines historiques tout en s'ouvrant à la pluralité et à la diversité des appartenances francophones et francophiles.

L'atteinte des objectifs sera favorisée par l'élaboration d'un plan d'action qui intègre chaque initiative dans une vision commune de la francophonie canadienne. Or, pour bien camper les initiatives qui découleront de ce plan, les communautés francophones doivent se doter d'instruments de connaissance qui leur permettront de se saisir dans leurs limites, leurs défis, leurs potentiels, leur environnement et les possibilités qu'il présente. La recherche mais aussi le transfert de connaissances représentent des éléments clés de l'avenir des communautés francophones. Le plan d'action intégré devrait prévoir la définition des besoins de recherche et la détermination des ressources nécessaires pour assurer sa réalisation dans des conditions optimales.

Références

- Allain, G. et M. Basque (2005). *Du silence au réveil : la communauté acadienne et francophone de Miramichi, Nouveau-Brunswick*. Miramichi : Centre communautaire Beausoleil.
- Allain, G. et M. Basque (2003). *Une présence qui s'affirme : la communauté acadienne et francophone de Fredericton, Nouveau-Brunswick*. Moncton : Éditions de la Francophonie.
- Allain, G. et M. Basque (2001). *De la survivance à l'effervescence : portrait historique et sociologique de la communauté francophone et acadienne de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick*. Saint-Jean : Association régionale de la communauté francophone de Saint-Jean.
- Allard, R. et R. Landry (1994). Subjective ethnolinguistic vitality: A comparison of two measures. *International Journal of the Sociology of Language*, 108, p. 117-144.
- Allard, R., R. Landry et K. Deveau (2005). Conscientisation ethno-langagière et comportement langagier en milieu minoritaire. *Francophonies d'Amérique*, 20, p. 95-110.
- Beaudin, M. et É. Forgues (2006). La migration des jeunes francophones en milieu rural : considérations socioéconomiques et démolinguistiques. *Francophonies d'Amérique*, 22, p. 185-207
- Bourdieu, P. (1982). *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*. Paris : Fayard.
- Bourgeois, D., W. Denis, D. Dennie et M.L. Johnson (2006). *La contribution des gouvernements provinciaux et territoriaux à l'épanouissement des communautés francophones en milieu minoritaire : un premier bilan et quelques perspectives*. Moncton : Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.
- Bourhis, R. (2001). Acculturation, language maintenance and language loss. Dans J. Klatter-Folmer et P. Van Avermaet (dir.), *Language Maintenance and Language Loss*. Tilburg (Pays-Bas): Tilburg University Press, p. 5-37.
- Breton, R. (1964). Institutional completeness of ethnic communities and the personal relations of immigrants. *American Journal of Sociology*, 70, p. 193-205.
- Capra, F. (2002) *The hidden connections: Integrating the biological, cognitive and social dimensions of life into a science of sustainability*. New-York: Doubleday.
- Cardinal, L. (2006). Gouvernance linguistique et démocratie : la participation des minorités de langue officielle à la vie publique au Canada. *Revue Gouvernance*, 2(2), p. 39-49.
Se trouve en ligne à :
http://www.revuegouvernance.ca/index.php?page_id=45&lang_id=2&article_id=25&p=11&

- Cardinal, L. et L. Juillet (2005). Les minorités francophones hors Québec et la gouvernance des langues officielles au Canada. Dans J.P. Wallot (dir.), *La gouvernance linguistique : le Canada en perspective*. Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa, p. 157-176.
- Corbin, E.G. et J.M. Buchanan (2005). *L'éducation en milieu minoritaire francophone : un continuum de la petite enfance au postsecondaire*. Rapport intérimaire du Comité sénatorial permanent des langues officielles. Ottawa : Sénat du Canada.
- Crystal, D. (2000). *Language death*. New York: Cambridge University Press.
- Deveau, K., R. Landry et R. Allard (2005). Au-delà de l'autodéfinition : composantes distinctes de l'identité ethno-linguistique. *Francophonies d'Amérique*, 20, p. 79-93.
- Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) (2005). *Le printemps de l'éducation promis par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés*. Ottawa : FNCSF.
- Fishman, J.A. (2001). *Can threatened languages be saved?* Clevedon (R.-U.): Multilingual Matters.
- Fishman, J.A. (1991). *Reversing language shift*. Clevedon (R.-U.): Multilingual Matters.
- Gilbert, A. et A. Langlois (2006). Organisation spatiale et vitalité des communautés des métropoles à forte dominance anglaise du Canada. *Francophonies d'Amérique*, 21, p. 105-129.
- Giles, H., R.Y. Bourhis et D.M. Taylor (1977). Towards a theory of language in ethnic group relations. Dans H. Giles (dir.), *Language, Ethnicity and Intergroup Relations*. New York: Academic Press, p. 307-348.
- Johnson, M.L. et P. Doucet (2006). *Une vue plus claire : évaluer la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire*. Ottawa : Commissariat aux langues officielles.
- Krauss, M. (1992). The world's languages in crisis. *Language*, 68, p. 4-10.
- Landry, R. (à paraître a). Au-delà de l'école et de la diglossie : l'autonomie culturelle. *Francophonies d'Amérique*.
- Landry, R. (à paraître b). *Fédéralisme canadien et revitalisation ethno-linguistique des communautés francophones et acadiennes*. Communication présentée au colloque *Le fédéralisme, le Québec et les minorités francophones du Canada*, Ottawa (soumis pour publication).
- Landry, R. (2006a). Ayants droit et école de langue française : le cas de l'exogamie. *The Supreme Court Law Review*, 23, p. 149-171.

- Landry, R. (2003). *Libérer le potentiel caché de l'exogamie. Profil démolinguistique des enfants des ayants droit francophones selon la structure familiale*. Moncton : Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques et Commission nationale des parents francophones.
- Landry, R. et R. Allard (1997). L'exogamie et le maintien de deux langues et de deux cultures : le rôle de la francité familialo-scolaire. *Revue des sciences de l'éducation*, 23, p. 561-592.
- Landry, R., R. Allard et K. Deveau (à paraître). Médias et développement psycholinguistique francophone en contexte minoritaire. *Canadian Issues / Thèmes canadiens*.
- Landry, R., R. Allard et K. Deveau (2006). Revitalisation ethnolinguistique : un modèle macroscopique. Dans A. Magord (dir.), *Innovation et adaptation : expériences acadiennes contemporaines*. Bruxelles : Peter Lang, p. 105-124.
- Landry, R., K. Deveau et R. Allard (2006a). Langue publique et langue privée en milieu ethnolinguistique minoritaire : les relations avec le développement psycholinguistique. *Francophonies d'Amérique*, 22, p. 167-184.
- Landry, R., K. Deveau et R. Allard (2006b). Au-delà de la résistance : principes de la revitalisation ethnolinguistique. *Francophonies d'Amérique*, 22, p. 37-56
- Landry, R. et S. Rousselle (2003). *Éducation et droits collectifs : au-delà de l'article 23 de la Charte*. Moncton : Éditions de la Francophonie.
- Marmen, L. et J.-P. Corbeil (2004). *Les langues au Canada : recensement de 2001*. Ottawa : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Patrimoine canadien et Statistique Canada.
- O'Keefe, M. (2001). *Minorités francophones : assimilation et vitalité des communautés* (2^e éd.). Ottawa : Patrimoine canadien.
- Skutnabb-Kangas, T. (2000). *Linguistic genocide in education or worldwide diversity and human rights*. Mahwah (NJ): Lawrence Erlbaum.
- Thériault, J.Y. (à paraître). Ethnolinguistic minorities and national integration in Canada. *International Journal of the Sociology of Language*.
- Thériault, J.Y. (1994). Entre la nation et l'ethnie. Sociologie, société et communautés minoritaires francophones. *Sociologie et sociétés*, 26(1), p. 15-32.
- Traisnel, C., *Le nationalisme de contestation. Le rôle des mouvements nationalistes dans la construction politique des identités wallonne et québécoise en Belgique et au Canada*, Thèse préparée sous la direction de Hugues PORTELLI et Denis MONIÈRE, Université de Montréal, Université Paris II Panthéon-Assas, 2004, 650f.